



Convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens 2022-2023-2024

Entre d'une part :

La Métropole de Dijon 40 avenue du Drapeau, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du **16 MARS 2022**.
Ci-après dénommée « Dijon Métropole » ou « la Métropole »,
D'une part,

Et d'autre part :

AgrOnov, dont le siège social se situe 3 Rue des Coulots, 21 110 Bretenière, représentée par son Président, Monsieur Frédéric IMBERT, dûment habilité aux fins des présentes,
D'autre part,

Ci-dessous ensemble désignées sous le terme « les Parties »

Il est convenu comme suit :

Rappel du contexte :

Dijon Métropole, établissement public de coopération intercommunale, doté de la compétence développement économique, travaille sur un projet de transition alimentaire territorial répondant à des enjeux de cohésion sociale, de protection de l'Environnement et de développement d'activités économiques. Ce projet partenarial associe les acteurs de l'écosystème métropolitain et régional.

L'association loi 1901 AgrOnov, forte d'un réseau de plus de 90 membres et pôle d'innovation en agroécologie, fait partie de l'écosystème d'innovation agricole et participe à cette dynamique de transition alimentaire. Elle accompagne également les entreprises hébergées sur le site de la plateforme AGRONOV de Bretenière appartenant à Dijon Métropole.

En bref, AgrOnov se définit comme suit :

- Un pôle de visibilité régionale, nationale et internationale, qui rassemble les connaissances et compétences des acteurs de la recherche, du monde agricole, et de l'entreprise au profit de la smart agriculture et de l'agriculture durable.
- Un partenaire de Dijon Métropole pour l'accompagnement technique des entreprises présentes sur le site de Bretenière :
 - Accès aux infrastructures et équipements technologiques pour l'innovation agricole : laboratoire d'analyses, chambres froides, serres d'acclimatation.
 - Accès à des bureaux, salles de réunions et locaux, espace de co-working pour le développement de l'activité des entreprises.

Dijon Métropole et AgrOnov entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition agroécologique afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Cette convention-cadre doit permettre de répondre aux enjeux énoncés ci-dessus et peut renvoyer à des conventions spécifiques. Elle ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre Dijon Métropole et d'AgrOnov. Elle peut faire l'objet d'avenants annuels en fonction de l'évolution des besoins. Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Missions et objectifs :

L'association AgrOnov se donne l'ambition d'être un acteur majeur de la transition agroécologique en accompagnant les entreprises qui ont des projets en lien avec l'agriculture (agro-équipementiers, coopératives, start-up AG Tech) en fédérant un réseau d'acteurs de l'innovation, en favorisant le transfert de l'innovation vers les actions de terrain ;

Ces missions sont accomplies en utilisant toutes les ressources à disposition et en fédérant les acteurs de la recherche, du monde agricole et des entreprises, en proposant des services adaptés à ces acteurs et en favorisant l'interconnaissance. L'offre de services de l'association AgrOnov est à destination des entreprises, le bénéficiaire reste l'agriculteur et le monde agricole dans l'objectif d'accompagner la transition agroécologique et la révolution numérique de l'agriculture. Les équipements appartenant à Dijon Métropole sur le Technopole AgrOnov de Bretenière rassemblent et offrent tous les outils nécessaires à l'innovation agricole, depuis les laboratoires, jusqu'aux champs, en passant par les serres.

Pour répondre à cette mission, l'association AgrOnov se donne les objectifs suivants:

- 1) Développer l'attractivité de l'écosystème en développant le réseau de partenaires ;
- 2) Animer le technopôle AgrOnov de Bretenière. Prospecter les entreprises et les accompagner dans leur installation et leur développement. Développer l'offre de services ;
- 3) Accroître la visibilité de l'association AgrOnov au travers de nouveaux outils de communications ;
- 4) Créer et développer les liens entre les entreprises et les acteurs agricoles au travers d'actions collectives favorisant la circulation de l'information, la diffusion et la promotion des innovations ;
- 5) Assurer le lien avec les services de la Métropole en charge de la gestion locative et de l'entretien des bâtiments.

L'appui financier en subvention est justifié par le fait que l'association démarre une nouvelle étape de commercialisation de ses services, après avoir construit un réseau d'adhérents, dynamique et fidélisé. Les actions d'AgrOnov sont de plus en plus nombreuses et l'implication de l'équipe dans les projets communs avec Dijon Métropole sont aussi preuves (TI, DECA BFC, International Maroc, etc.) du rôle d'AgrOnov pour les transitions agroécologique et agroalimentaire.

La présente convention se décline en 3 fiches action, dont le détail se trouve en annexes :

1. Animation de l'innovation et du développement : l'association anime un réseau pour stimuler l'innovation et favoriser le développement des entreprises ; et avec la contribution aux événements de notoriété nationale : l'association inscrira ses futurs événements dans la stratégie territoriale des rencontres, pour les start-ups et les entreprises portées par l'ensemble des acteurs de Dijon Métropole et de la Région (Vitabora, Village by CA, INRAE, DECA BFC, etc.).
2. Accompagnement à l'expérimentation dans les serres : la demande des clients des serres est variable selon les années et les projets. L'association AgrOnov s'engage à promouvoir cet outil dans son réseau et y favoriser les projets d'expérimentation, tout en développant des activités qui apportent un filet de sécurité au regard du bilan financier de cet outil. La gestion des serres a été reprise par AgrOnov pour maintenir ce service sur le site, en cohérence avec les actions du pôle d'innovation. Il nécessite néanmoins un soutien particulier de la part de Dijon Métropole au regard des incertitudes liées à sa commercialisation.

3. Gestion et animation du site AgrOnov à Bretenière : La complémentarité site physique, accueil d'entreprises innovantes et pôle d'innovation en agroécologie, est unique en France et rend cet écosystème attractif, l'accueil des prospects fait aussi partie des missions. La proximité avec la Maison de l'Agriculture et les liens qu'AgrOnov a avec ses occupants permet d'augmenter cette attractivité. Au vu des études en cours et de la volonté de Dijon Métropole d'en faire un site attractif, l'association AgrOnov prévoit de renforcer ses actions d'animation à destination des occupants de la pépinière, tout en développant le label Haut Niveau de Service obtenu en 2021. La communication autour de ces actions sera renforcée, y compris autour de supports digitaux innovants.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par Dijon Métropole à l'animation de l'association AgrOnov, et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement (Tableau financier en annexe)

L'association AgrOnov fonctionne avec les cotisations de ses membres et des prestations de service. Elle se donne l'objectif d'augmenter la vente de prestations de services en financement privé sur la partie innovation pour les prochaines années ce qui aura pour effet d'augmenter le travail en réseau, tout en allégeant le niveau de soutien de Dijon Métropole de manière progressive sur les 3 prochaines années.

Dijon Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de :

- 170 000 € au titre du fonctionnement de l'association AgrOnov pour l'année 2022
- 180 000 € au titre du fonctionnement de l'association AgrOnov pour l'année 2023 dont 15 000€ si événement national
- 150 000 € au titre du fonctionnement de l'association AgrOnov pour l'année 2024

Article 3 : Modalités de versement de la subvention métropolitaine

Chaque année, notifiée dans cette convention :

- un acompte de 60 % sera versé au vu du programme et du budget prévisionnel
- le solde de 40 % sera versé au vu des justificatifs techniques et financiers

En cas de non-respect des règles de financement énoncées à l'article 2, Dijon Métropole se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation au titre du fonctionnement de l'association chaque année, et ce dans la limite du montant maximum prévu.

Les acomptes seront versés sur demande écrite de l'association AgrOnov.

Les sommes seront versées au compte ouvert par AgrOnov, qui transmettra à cet effet à Dijon Métropole, un relevé d'identité bancaire.

Article 4 : engagements du bénéficiaire

L'association AgrOnov s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'animation de l'association, à l'exclusion de toute autre opération.

- Il sera demandé à AgrOnov de produire un compte rendu semestriel d'avancement des actions

et dans un délai de six mois à l'issue de chaque année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier ;

- AgrOnov s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par Dijon Métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- AgrOnov prendra l'initiative de proposer les objectifs et le contenu des actions de l'année N+1 dès septembre de l'année N ;
- AgrOnov s'engage à apposer le logo de Dijon Métropole sur tous les supports de communication élaborés et diffusés par AgrOnov ;
- AgrOnov s'engage à informer et inviter des élus référents de Dijon Métropole à toutes les manifestations organisées par AgrOnov (réunion de réseau, évènement, accueil de délégations, etc.)

Article 5 : Reversement - Résiliation

Dijon Métropole se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la présente convention, par AgrOnov.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

Article 6 : Durée de la convention-cadre

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par le représentant de Dijon Métropole. Elle pourra être modifiée par avenant annuel.

Article 7 : Attribution de juridiction

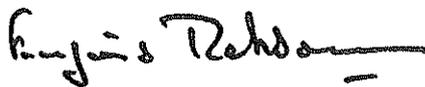
En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux

Dijon, le **18 MAI 2022**

Pour Dijon Métropole

Le Président



François REBSAMEN

Pour AgrOnov

Le Président



Frédéric IMBERT

ANNEXES

1) ANIMATION DE L'INNOVATION ET DU DEVELOPPEMENT

L'Association AgrOnov, a pour mission d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation pour une agriculture durable. Association pour l'innovation agricole, moteur des transitions, AgrOnov est aussi soutenu par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté depuis la création de l'association, pour son programme d'actions collectives. L'association est construite et gérée par un conseil d'administration et un bureau. Ses membres fondateurs sont tous sur le territoire de Dijon Métropole : INRAe, Dijon Céréales, Université de Bourgogne, Chambre d'Agriculture Côte d'Or, Chambre d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, Institut Agro Dijon.

Ces actions passent par 3 grandes missions :

Fédérer un réseau (1) pour stimuler l'innovation (2) et la transférer sur le terrain (3).

Actions financées & objectifs chiffrés par an:

- Animation du réseau : mises en relation, lien avec l'écosystème avec acquisition d'un outil digital pour mieux gérer la base client et les relations adhérents ;
- Accompagnement des adhérents dans leurs projets d'innovation et développement avec une offre de service répondant à leurs besoins ;
- Prospection d'entreprises et partenaires : augmentation du réseau de 5% par an.
- Veille et montage de candidatures sur les AAP européens et nationaux collaboratifs en lien avec l'agriculture durable et la smart agriculture ;
- Evénements sur le territoire de la Métropole (journées techniques, animation du réseau) : au moins 2 organisations d'événements du réseau par an ;
- Participation aux instances et projets de la Métropole: implication d'AgrOnov dans les actions de la Métropole (délégation, salons, DECA BFC, etc.)
- Participation à l'événement juin 2022, colloque porté par INRAe sur l'agroécologie.

Moyens mis en œuvre :

- Organisation et lien institutionnel, gestion de projet, organisation d'événement.
- Ressources Humaines : 4 ETP
- Charges de fonctionnement : frais de réception, frais de salons, frais de colloque, relations presse, communication, la location immobilière (loyers et charges) et mobilière (véhicule de service, logiciels informatiques), intervenants sur journées techniques.

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre d'adhérents et de la part de financement privé.
- Nombre de projets d'innovation développés par nos adhérents
- Participation effective d'AgrOnov aux projets métropolitains (filière viticole, alimentation durable, événements, international).

Indicateurs:

- Nombre de projets d'innovation suivis par Agronov (création d'activités, projets collaboratifs du pôle Vitagora, levée de financements avec Bpi,...)
- Nombre de participation d'Agronov à des événements nationaux, internationaux,...

Budgets Prévisionnels : Animation de l'innovation et du Développement 2022-2023-2024

Dépenses envisagées

CHARGES INNOVATION			
	2022	2023	2024
60-Achats	50 000	80 000	65 000
61-Services extérieurs	19 000	21 000	22 000
62-Autres services extérieurs	59 000	61 000	62 000
63-Impôts et taxes	500	500	1 000
64-Charges de personnel	260 000	270 000	300 000
TOTAL DES CHARGES	388 000	432 000	449 000

Produits escomptés :

PRODUITS INNOVATION			
	2022	2023	2024
756 Cotisations	125 000	130 000	145 000
706 Prestations de services	45 000	70 000	80 000
740 Subventions d'exploitation	255 000	260 500	235 000
Dijon Métropole	105 000	103 000	95 000
CRBFC	135 000	145 000	130 000
CD21	5 000	10 000	10 000
741 Subventions PROJETS	14 500	2 500	15 000
Erasmus+			15 000
PEI CAGES	2 500	2 500	
PEI FiLoMeNa	12 000		
TOTAL	429 500,00	463 000,00	475 000,00

2) ACCOMPAGNEMENT A L'EXPÉRIMENTATION EN SERRES

L'association AgrOnov a repris la gestion des serres présentes sur le site depuis juin 2019, un outil d'expérimentation pour les structures présentes, les adhérents d'AgrOnov et tout autre client. : laboratoire Sayens, mutagénèse Biomep & Staphyt, ferme expérimentale Epoisses et fermes de lycées agricoles (Quetigny notamment).

Actions financées & objectifs par an :

- Location de surface et prestation de service des entreprises du site et hors site: avec un niveau de prestation en évolution chaque année, et de minimum 30 000€.
- Entretien des serres et relation avec les fournisseurs.
- Prospection de nouveaux clients dans le réseau d'AgrOnov.

Moyens mis en œuvre :

- Prospection au sein du réseau d'AgrOnov sur les besoins en serres expérimentales et collaboration avec les services de Dijon Métropole pour faire connaître cet outil.
- Communication sur l'outil des serres.
- Ressources humaines : 1 ETP.
- Charges de fonctionnement : liées aux besoins en matériel pour les projets en serre, alimentation électrique et chauffage des serres, la maintenance des équipements, etc.

Résultats attendus :

- Prestation et location en serres pour être à l'équilibre financier
- Taux d'occupation des anciennes serres augmenté
- Satisfaction des clients

Indicateurs:

- Surfaces occupées
- Nombre de projets et clients des serres

Les recettes et les charges liées à cette activité d'accompagnement de l'expérimentation en serres sont portées par l'association AgrOnov. Dijon Métropole, propriétaire des locaux, reste consulté dans toutes décisions concernant l'activité des serres. Les dépenses relatives aux travaux d'amélioration ou d'investissement incombent à Dijon Métropole.

Budgets prévisionnels : Accompagnement à l'expérimentation en serres 2022-2023-2024

Dépenses envisagées

CHARGES SERRES			
	2022	2023	2024
60-Achats	18 000	18 000	18 000
61-Services extérieurs	5 000	5 000	5 000
62-Autres services extérieurs	2 000	2 000	2 000
64-Charges de personnel	55 000	55 000	55 000
TOTAL DES CHARGES	80 000	80 000	80 000

Produits escomptés

PRODUITS - SERRES			
	2022	2023	2024
7083 Locations diverses	33 000,00	35 000,00	38 000
740 Subventions d'exploitation	47 000,00	44 000,00	42 000
Dijon Metropole Pole	47 000,00	44 000,00	42 000
TOTAL	80 000,00	80 000,00	80 000

3) GESTION ET ANIMATION DU SITE AGRONOV A BRETENIERE

L'association AgrOnov est présente sur le site physique du technopole pour en gérer l'animation et la vie quotidienne, l'accueil des prospects. La complémentarité site physique, accueil d'entreprises innovantes et pôle d'innovation en agroécologie, est unique en France et rend cet écosystème attractif. La proximité avec la Maison de l'Agriculture et les liens qu'AgrOnov a avec ses occupants permet d'augmenter cette attractivité.

Actions financées & objectifs chiffrés par an:

- Accueil et relation avec les occupants de la pépinière : écoute de leur demande, réception de colis, information sur la vie du site et les interventions des prestataires, etc. Maintenir et développer le niveau de service pour garder le Label Haut Niveau de Service de la pépinière, obtenu en août 2021.
- Animations de la pépinière : au moins 4 activités par an pour les occupants, sous format convivial et événementiel en lien avec les acteurs présents à Bretenière : Maison de l'Agriculture et Domaine d'Epoisses (INRAe).
- Gestion du site : calendrier d'intervention avec les prestataires, gestion des salles de réunion pour les occupants et les clients, garantir la sécurité et informer sur les investissements nécessaires
- Digitalisation et showroom en ligne de la pépinière et du réseau, étude et réalisation du cahier des charges, film en visite virtuelle, développement de la plateforme web immersive en année 1. Fonctionnement de la plateforme en années 2 et 3. Ce service a pour objectif d'être commercialisé aux adhérents en besoin de visibilité.
- Prospection dans le réseau AgrOnov et visite avec les prospects.
- Visibilité et communication pour renforcer la notoriété du pôle avec ses outils et ses avantages.
- Petite maintenance du site : réparations, remplacements de pièces, etc.

Moyens mis en œuvre :

- Travail avec les écoles d'ingénieur de Dijon pour le showroom digital des innovations.
- Collaboration étroite avec les services de Dijon Métropole (Prospection, services techniques, établissement des baux, etc.).
- Prospection au sein du réseau d'AgrOnov sur les besoins en locaux.
- Ressources humaines : 0.8 ETP sur assistante administrative + technicien & accueil, relation entreprise, suivi maintenance & collaboration Dijon Métropole.
- Charges de fonctionnement : réception, prestation shooting 3D pépinière, vidéos, intervenants, label HNS, animation au service des occupants du site, petit équipement (câble informatique pour équiper les salles, etc.), matériel de bureau, lignes téléphoniques d'accueil, location mobilière (photocopieur), etc.

Résultats attendus :

- Valorisation de la pépinière et de ses outils, visibilité accrue
- Taux d'occupation supérieur à 70%
- Satisfaction des occupants

Indicateurs:

- Nombre d'événements et retours de satisfaction des occupants.
- Nombre de prospects reçus sur le site
- Nombre de clients du service showroom digital.

Il est précisé dans cette partie que les recettes liées aux locations de salles et des bureaux en espace de coworking (estimées à 3000€/an à date) sont perçues par l'association AgrOnov.

Dijon Métropole, propriétaire des locaux, est consulté dans toutes décisions concernant l'activité du site. Les dépenses relatives aux travaux d'amélioration ou d'investissement incombent au propriétaire.

Budgets prévisionnels : Gestion et animation du site AgrOnov à Bretenière 2022-2023-2024

Dépenses envisagées

CHARGES SITES			
	2022	2023	2024
60-Achats	3 000	8 000	3 000
61-Services extérieurs	16 000	16 000	16 000
62-Autres services extérieurs	9 000	9 000	9 000
64-Charges de personnel*	26 000	27 000	27 000
TOTAL DES CHARGES	54 000	60 000	55 000

* Salaire assistante administrative de l'association est affecté à 80% sur l'animation et la gestion du site.

Produits escomptés

PRODUITS SITE			
	2022	2023	2024
7083 Locations diverses (espaces coworking- salles de réunion)	3 000	4 000	5 000
740 Subventions d'exploitation	18 000	33 000	13 000
Dijon Métropole	18 000	33 000	13 000
TOTAL	21 000	37 000	18 000

ANNEXE FINANCIERE 2022-2023-2024

CHARGES	Prévision	%	PRODUITS	Prévision	%
Charges directes affectées à l'action			706- Vente de produits et services	199 000	12
60-Achats	263 000	16	Services accompagnements des entreprises	199 000	
			7083 Location diverses	119 000	7
61-Services extérieurs	125 000	7	74- Subventions d'exploitations	935 000	55
62-Autres services extérieurs	215 000	13	Dijon Métropole	500 000	30
63-Impôts et taxes	2000		Conseil Régional de BFC	410 000	24
Impôts et taxes sur rémunération			Conseil départemental	25 000	1
Aures impôts et taxes			741 Subvention projet	27 000	2
64-Charges de personnel	1 075 000	64			
65-Autres charges de gestion			75 – Autres produits de gestion courante	400 000	24
66- Charges financières			756 - Adhésions AgrOnov	400 000	24
68-Dotations amortissements					
68-Reports					
TOTAL DES CHARGES	1 680 000		TOTAL DES PRODUITS	1 680 000	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-				

Répartition prévisionnelle de la subvention de Dijon Métropole entre les 3 fiches actions couvertes par la convention :

	2022	2023	2024
Animation de l'innovation et du développement	105 000	118 000	95 000
Accompagnement à l'expérimentation en serres	47 000	44 000	42 000
Gestion et animation du site	18 000	18 000	13 000
TOTAL	170 000	180 000	150 000

Evolution des produits au cours des 3 années

	2022	2023	2024
756 Cotisations	125 000,00	130 000,00	145 000,00
706 Prestations de services	45 000,00	70 000,00	80 000,00
7083 Locations diverses	36 000,00	40 000,00	43 000,00
740 Subventions d'exploitation	310 000,00	335 000,00	290 000,00
Dijon Metropole Pole	170 000,00	180 000,00	150 000,00
CRBFC	135 000,00	145 000,00	130 000,00
CD21	5 000,00	10 000,00	10 000,00
Autres projets	14 500,00	2 500,00	15 000,00
TOTAL	531 500,00	578 500,00	573 000,00

10/10/10

10/10/10